

Préavis municipal n° 6/2017 :

Aménagement d'un parking sur le site scolaire de St-Cierges

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme indiqué dans le rapport de la commission ad hoc, nous nous sommes réunis le 7 mars dernier pour nous prononcer à nouveau sur le projet d'aménagement d'un parking sur le site scolaire de St-Cierges.

Lors du conseil communal du 9 février dernier, 12 conseillers ont voté pour demander le renvoi du projet de parking pour une nouvelle étude à la municipalité.

Le préavis 6/2017 diffère du préavis 3 par l'ajout de divers aménagements complémentaires qui tiennent compte des remarques de la première commission. L'aménagement d'un cheminement piéton et le marquage teinté en limite des places améliorent sensiblement la sécurité. Néanmoins, l'emplacement de ce projet induira de nombreux mouvements de véhicules dans une zone où les 140 élèves du site scolaire transitent pour se rendre à l'école ou à la salle de gym.

Mme Nathalie Jaton et M. Yves-Alain Bigler, municipaux, nous ont indiqué avoir contacté le propriétaire du terrain situé dans le prolongement des places de parc enseignants, à l'extérieur de la cour. Celui-ci a donné un avis favorable à la vente de son terrain. Cette option permettrait d'aménager 6 places de parc supplémentaires, suffisantes pour répondre aux besoins de l'agrandissement de l'UAPE. Elle aurait l'avantage de réduire l'impact du projet et l'insécurité liée au recul des véhicules sur la route principale. Cela permettrait également de maintenir la cour de récréation avec ses espaces actuels bien définis. En cas de nécessité de créer d'autres places de parc, des solutions pourraient être étudiées au centre du village, notamment sur la parcelle du bâtiment de la déchetterie, totalement à l'extérieur du site scolaire.

Conclusion

Dès lors, je propose au conseil communal de refuser le préavis 6/2017 et de demander à la municipalité de prévoir de nouvelles places de parc dans le prolongement des places enseignants existantes ou aux alentours de la déchetterie.

Thierrens, le 7 mars 2017

Mireille Cudré-Mauroux

